

DEPARTEMENT  
AVERYON

République Française  
Conseil Municipal de la Commune de Castanet

DEPARTEMENT  
AVERYON

République Française  
Conseil Municipal de la Commune de Castanet

---

**Nombre de membres**

**Séance du mercredi 18 septembre 2024**

**en exercice:** 15

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-huit septembre l'assemblée régulièrement convoqué le 11 septembre 2024, s'est réuni sous la présidence de Jean-Marc FABRE.

**Présents :** 11

**Votants:** 11

**Sont présents:** Jean-Marc FABRE, Sophie ARDON, Sabine BOU, Sylvie DOUZIECH, Jacques CROS, Marie PUECH, Emmanuel GINESTET, Solange MARTY; Marielle CHINCHOLLE, Dorian ENJALBERT, Benoît MAUREL, Sandrine MAUREL, Benoit MAUREL, Yannick PAILLOUX, Marie PUECH

**Secrétaire de séance:** Solange MARTY

---

**Ordre du jour :**

Lot 2 Peinture /Platerie Rénovation énergétique logements locatifs Marché public Infructueux : Déclaration Lot Peinture Platerie Sans suite

**Délibérations du conseil :**

**MARCHE PUBLIC RENOVATION ENERGETIQUE DECLARATION LOT 2 PLATERIE MENUISERIE PEINTURE (N° DE\_2025\_001)**

Monsieur le Maire de la commune de Castanet

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération du conseil municipal 2024\_16 relative au plan de financement de l'opération Marché Public Rénovation énergétique du presbytère et de son annexe.

Vu le lancement de l'offre du Marché public,

Vu les articles L.2122-1 et R2122-2 du code de la commande Publique

Considérant qu'il convient de désigner des entreprises pour les travaux de rénovation énergétique des bâtiments locatifs, un marché a été lancé, décomposé de la façon suivante:

Lot 1 Couverture

Lot 2 Platerie Menuiserie Peinture

Lot 3 Plomberie Chauffage Ventilation

Lot 4 Electricité

Considérant qu'aucune offre n'a été déposée pour le lot n°2 Platerie Menuiserie Peinture, au terme de la date limite de remise des offres.

Monsieur le Maire propose de déclarer le lot 2 Platerie Menuiserie Peinture infructueux, et de passer un marché sans publicité ni mise en concurrence en vertu des article L.2122 -1 et R2122-2 du code de la Commande Publique

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE la déclaration d'infructuosité de la

procédure de passation du LOT 2 PLATERIE MENUISERIE PEINTURE du marché de travaux rénovation énergétique du presbytère et de son annexe, et VALIDE le recours à une procédure sans publicité ni mise en concurrence

Délibération : adoptée

#### QUESTIONS DIVERSES

La prochaine séance du conseil municipal aura lieu le lundi 20 janvier à 20h00

FABRE Jean -Marc  
Président de séance

Solange MARTY  
Secrétaire de séance